

**CONTRAT TERRITORIAL
DE RELANCE ET
DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DU GENEVOIS FRANÇAIS
Pays de Gex agglo**

Janvier 2022



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

du Genevois français

Communauté d'Agglomération du Pays de Gex



GENEVOIS
FRANÇAIS

Pôle métropolitain

Pays de Gex
aggo



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

du Genevois français

Communauté d'agglomération du Pays de Gex

ENTRE

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex

Représenté par Monsieur Patrice DUNAND, Président de la Communauté d'Agglomération, du Pays de Gex, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 octobre 2021 ;

Ci-après désigné par Pays de Gex Agglo,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame Catherine SARLANDIE DE LA ROBERTIE, Préfète de l'Ain,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRÉSENCE DE :

Monsieur Christian DUPESSEY, Président du Pôle métropolitain du Genevois français

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire. La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le CRTE du Genevois français réunit 8 structures intercommunales : 3 communautés d'agglomération et 5 communautés de communes dont la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer). Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale. Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex membre du Pôle métropolitain du Genevois français autour d'actions 2 concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable.

Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme...

influencent les projets de territoire. Sur la base du projet de territoire du Pôle métropolitain et de sa déclinaison sur le territoire de Pays de Gex Agglo, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire. Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux et contient l'ensemble des engagements des différents partenaires : État, opérateurs, collectivités, secteur privé. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans : période contractuelle 2021-2026. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Une dynamique territoriale qui génère des opportunités mais contribue aux déséquilibres territoriaux

Le Grand Genève, dans sa dimension transfrontalière, est la 2ème métropole d'Auvergne-Rhône-Alpes. Le Genevois français est en effet l'un des territoires les plus dynamiques de France métropolitaine, tant en termes de croissance démographique que de création d'emplois. En effet, depuis dix ans, il accueille en moyenne 8 000 habitants supplémentaires chaque année (+2.1% de croissance démographique annuelle moyenne) et a vu sa population progresser de + 33% en moins de 15 ans, portant sa population à près de 420 000 habitants.

Le Genevois français connaît une spécificité très structurante puisque sa ville centre, génératrice d'attractivité et de fort développement économique, est située à l'étranger. Le Genevois français entretient ainsi de très fortes relations d'interdépendance avec Genève. Le cadre de vie offert par le Genevois français participe aussi à son attractivité. Entre lac et montagne, sa situation géographique privilégiée attire les ménages souhaitant jouir du cadre paysager et naturel, tout en bénéficiant des aménités d'une métropole. La présence de nombreux espaces naturels remarquables et un vaste choix d'activités de pleine nature, font également de cette région une destination touristique tout au long de l'année.

La croissance démographique démultiplie les besoins en mobilité, accentue la pression sur le foncier, et nécessite des investissements importants de la part des collectivités pour assurer les équipements et services nécessaires à l'ensemble de la population.

Pour le Genevois français, la dynamique transfrontalière se traduit ainsi très concrètement, avec une concentration forte des emplois sur la partie suisse du Grand Genève et une résidentialisation du territoire français, compte-tenu de l'attractivité des salaires suisses et de conditions-cadres favorables. (Le taux d'emplois ramenés à la population est de 28% sur le Genevois français - INSEE, 2018). Ce déséquilibre entre le lieu de résidence et le lieu de travail génère des mouvements pendulaires toujours plus nombreux entre la France et la Suisse (550 000 passages quotidiens de la frontière ; 46% des déplacements domicile-travail sont frontaliers - Enquête de déplacement Grand Territoire, 2016 et INSEE, 2017), majoritairement réalisés en véhicules individuels (congestions, pollutions).

Cette pression conduit également à une artificialisation des sols et à la fragmentation des ensembles naturels, agricoles et de leurs fonctionnalités. Entre 2009 et 2019, 1528 ha ont été artificialisés, soit l'équivalent de la ville de Genève. Enfin, cette dynamique rapide conduit à des disparités spatiales et économiques importantes qui fragilisent la cohésion sociale, notamment entre les revenus des foyers « frontaliers » et « non frontaliers » puisque le prix du logement et le coût de la vie sont de moins en moins accessibles aux « salariés en euros », malgré des revenus médians supérieurs à l'échelle nationale. A l'échelle

française, neuf des dix communes où le rapport entre le niveau de vie des 10 % les plus aisés et des 10% les moins aisés est le plus élevé font partie du Genevois français.

Au regard de ces défis spécifiques et de l'urgence climatique, le Pôle métropolitain ainsi que ses EPCI sont engagés, au sein du Grand Genève, dans la démarche « Grand Genève en Transition », programme d'actions co-construit entre les partenaires du Grand Genève afin que chacun(e) s'engage dans des actions concrètes selon ses compétences et son périmètre d'action. Dans ce contexte présentant de nombreux défis pour les collectivités, et pour minimiser les effets du changement climatique sur le territoire, il s'agit d'initier la transition écologique pour répondre aux besoins actuels et futurs des habitants. La planification du territoire doit résolument s'inscrire dans une optique de durabilité et de préservation des ressources pour garantir la cohésion sociale et territoriale.

Communauté d'agglomération du Pays de Gex : forte croissance et enjeux de maintien du cadre de vie

Au sein de ce territoire transfrontalier, le Pays de Gex s'étend sur 44 000 hectares la pointe nord-est du département de l'Ain. Il regroupe 27 communes et compte près de 100 000 habitants. De par sa proximité et son rayonnement, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex s'inscrit dans l'agglomération genevoise et bénéficie de son attractivité. Le cœur d'agglomération de Genève est à 23 minutes en voiture (10,8 km) depuis Ferney-Voltaire.

La croissance démographique du territoire s'est accompagnée d'une croissance de production de logements et a entraîné une urbanisation importante, avec plus de 544 ha d'espaces naturels et agricoles artificialisés au cours des 12 dernières années. Tous les niveaux de l'armature territoriale ont consommé des espaces, bien que deux d'entre eux présentent une urbanisation plus importante : les pôles urbains, qui du fait de leur concentration démographique (71% de la population) consomment d'avantage d'espaces (59%) et les communes rurales, qui, proportionnellement présentent une consommation importante (27%), notamment en extension, avec une densité bâtie plus faible. Le dynamisme résidentiel du territoire explique que la consommation d'espaces est dédiée en majorité à l'habitat (73%).

Le Pays de Gex n'est pas uniquement marqué par la reprise de l'attractivité résidentielle depuis plus de 10 ans. Le territoire se caractérise également par une activité économique dynamique (2^e bassin plus important du département), des bassins d'emplois de proximité et des zones d'activités économiques réparties sur l'ensemble de son périmètre. Cette croissance de l'emploi est due en grande partie à la croissance de l'emploi tertiaire et plus particulièrement à la satisfaction des besoins des individus présents sur le territoire. Il se caractérise par une forte représentativité des actifs occupés de statut « cadres et professions intellectuelles supérieures et comprend près de 61% de travailleurs frontaliers.

En effet, la structure de l'emploi de la communauté d'agglomération du Pays de Gex témoigne de son caractère résidentiel, 89% des emplois disponibles sur le territoire concernent la sphère économique présente, pour 62% des établissements économiques. Aujourd'hui encore, la progression des emplois sur le territoire du Pays de Gex est portée par ce secteur. Ces emplois se développent particulièrement sur le territoire gessien parce que la France est très concurrentielle en termes de prix et des conditions d'implantation et d'exercice d'une activité économique plus favorables, par rapport à la Suisse. Un réel effet d'entraînement a lieu grâce à la demande suscitée par la croissance démographique du territoire et les frontaliers qui préfèrent consommer à des prix plus attractifs.

La communauté d'agglomération du Pays de Gex possède 28 zones d'activité économique parmi lesquelles 16 sont d'intérêt communautaire, dont une zone métropolitaine de référence : le Technoparc de Saint Genis Pouilly. Dans ce contexte, le territoire est intégré au Territoire d'Industrie « Ain Territoire d'industrie : Oyonnax, Bugey Sud, Plaine de l'Ain, Pays Bellegardien, Pays de Gex ».

La majorité des déplacements des actifs s'effectue en transport individuel motorisé : près de 66% sont à destination de la Suisse. Dix lignes de transports collectifs transfrontalières sont déployées pour répondre à ces besoins. Globalement, l'accessibilité aux transports en commun est garantie pour plus des deux tiers des habitants à moins de 500 m du lieu d'habitation.

Les mobilités douces sont également présentes avec plus de 215 km de pistes cyclables recensés.

L'articulation entre urbanisme et transport devra permettre une densification autour des axes desservis et de nouveaux systèmes de mobilité seront à étudier en vue d'offrir à l'ensemble des gessiens une solution de mobilité alternative et innovante.

Du fait de son positionnement géographique et des activités implantées sur le territoire, l'ensemble des communes du Pays de Gex est soumis à au moins un risque majeur.

Le Journans, l'Oudar, l'Allondon, la Versoix, le Lion, le Rhône..., le territoire gessien se trouve dans un contexte hydrologique propice aux inondations. 70% des communes sont effectivement concernées par cet aléa qui, du fait de la topographie et de l'importance des précipitations orographiques, se manifeste principalement sous la forme de crues torrentielles et, dans les espaces urbains où les sols sont davantage artificialisés, par des phénomènes d'inondation par ruissellement. Les arrêtés de catastrophe naturelle recensés sur le territoire font également état de plusieurs risques relatifs aux mouvements de terrain. La nature des sols conjuguée au relief est facteur de glissements ou chute de blocs pour 8 des 27 communes comprises dans le périmètre du PLUiH. Le caractère karstique du massif jurassien et les cavités qui y sont naturellement présentes exposent, par ailleurs, le territoire aux affaissements plus ou moins importants de terrain. Par ailleurs, le Pays de Gex a un couvert forestier conséquent. Les communes situées sur les franges ouest et sud ont des taux de boisement compris entre 60% et 90% tandis que celles en partie centrale ont des taux estimés entre 39% et 60%. L'importance de ces surfaces boisées, dans le contexte actuel de transition climatique (diminution des précipitations et augmentation des températures) est un facteur de risque d'incendie. Par ailleurs, le territoire est concerné par un risque industriel et nucléaire lié à la présence de treize Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et du CERN. L'activité industrielle du territoire induit enfin des pollutions des sols, qui demeurent néanmoins faibles avec deux sites dont la pollution est avérée et trois sites potentiellement pollués.

La qualité de l'air du Pays de Gex est soumise à l'influence de l'agglomération genevoise et des sites industriels frontaliers. Dans ce cadre, la pollution de l'atmosphère est plus importante autour des secteurs plus urbanisés tels que Ferney-Voltaire, Saint-Genis-Pouilly ainsi que le long des routes départementales RD984C et RD884. Ces infrastructures de transport structurantes ainsi que l'aéroport de Genève génèrent par ailleurs des nuisances sonores.

Le territoire dispose d'une ressource en eau de bonne qualité et de nombreux captages participant à la sécurisation de l'approvisionnement des populations. Cette dernière devrait être renforcée via les procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) lancées sur l'ensemble des captages et ayant pour objectif de garantir l'approvisionnement en eau potable pour les habitants actuels et futurs du territoire et des secteurs alentours en assurant la qualité de l'eau prélevée.

Par ailleurs, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin Rhône-Méditerranée Corse a ciblé le fait que le Pays de Gex pâtit d'une ressource en eau déficiente. Aujourd'hui, la satisfaction des besoins en eaux potables est donc en partie assurée par l'achat d'eau potable en gros auprès de communes du Jura et de la Suisse. De surcroit, l'importance des pertes linéaires des réseaux d'alimentation en eau potable mis en exergue dans le diagnostic accentue la pression sur la ressource malgré une amélioration notable ces dernières années due à une recherche active de fuites conjuguée à des opérations de renouvellement. La qualité des masses d'eau et des milieux aquatiques et humides est impactée en partie par les rejets d'assainissement.

Le Pays de Gex est principalement couvert par des systèmes d'assainissement collectifs dans lesquels des problématiques d'eaux claires ont pu être observées. Ces phénomènes renforcent les problématiques de surcharges ponctuelles des stations d'épuration (Divonne-les-Bains, Farges-Asserans, Lelex, Oudar, Pougny gare et Saint Jean de Gonville), ce qui est source de perte de qualité dans le traitement des effluents et présente a fortiori un risque accru de pollution des milieux récepteurs.

Concernant la gestion des déchets, le Pays de Gex se caractérise par une collecte et une valorisation diversifiée et adaptée aux besoins dictés par l'environnement urbain. Il convient par ailleurs de souligner la tendance à la baisse de la production du volume de déchets expliquée en partie par la mise en place de la redevance incitative en 2014. Dans ce contexte, le traitement par enfouissement en centre de stockage et par incinération n'a cessé de diminuer au bénéfice d'une valorisation matière et organique des déchets croissants. Cependant, il s'avère que le réseau de déchetterie et d'installation de stockage pour les déchets inertes du BTP est aujourd'hui sous-dimensionné et ce d'autant plus au regard du développement démographique projeté. De surcroit, le diagnostic a mis en évidence un taux de refus de tri encore important sur le territoire sur la filière des plastiques / métaux, dû à un sur-tri de certains déchets encore non recyclables.

À l'appui de son Plan Climat Energie Territorial et de la démarche TEPOS engagée sur le territoire du Pôle métropolitain du Genevois français, le Pays de Gex s'inscrit dans une dynamique active de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique. Malgré ce contexte porteur, le recours aux énergies fossiles, en voie de raréfaction, plus couteuses pour les ménages et sources de pollutions et d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) demeure encore majoritaire dans le mix énergétique de l'espace communautaire. Les performances énergétiques peuvent également être remises en question du fait d'un bâti ancien énergivore et de la dépendance à la voiture pour les déplacements en particulier domicile-travail.

Ces deux constats correspondent par ailleurs à des facteurs de vulnérabilités énergétiques pour les ménages du Pays gessien. Les énergies renouvelables locales sont déjà bien identifiées et exploitées, le territoire s'illustrant avec une part de production d'énergie à partir de sources renouvelables supérieure à la moyenne régionale. Toutefois, il existe une réelle marge de développement dans l'exploitation des énergies renouvelables au sein du Pays de Gex avec un fort potentiel de production d'énergie renouvelable notamment pour la géothermie, l'hydrothermie sur les eaux de surface et le solaire. Du fait de l'importance de la couverture forestière, le Pays de Gex présente des atouts certains pour le développement raisonné de la filière bois-énergie qui est en cours de structuration. Le territoire communautaire dispose enfin d'un potentiel de valorisation des rejets thermiques issus des sites de traitement / industriels (STEP, sites du CERN, industries, etc.) à injecter au sein d'un réseau de chaleur et d'un potentiel de valorisation énergétique des effluents agricoles et autres déchets fermentescibles pour la production de biogaz.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 - Ambitions du territoire

À l'échelle du Grand Genève et du Genevois français :

Le fil directeur du mandat 2020-2026 du Pôle métropolitain du Genevois français est la transition écologique. La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux. Elle constitue ainsi le fil directeur de notre projet de territoire. Ce fil directeur s'accompagne également d'actions en faveur d'un vivre ensemble transfrontalier.

Cette ambition de transition écologique se traduit à deux échelles :

- Transfrontalière au sein du Grand Genève, dans des démarches de planification et d'animation de politiques publiques. Et notamment la démarche Grand Genève en transition en cours d'élaboration.
- Locale : en appui aux EPCI membres et en coordination. Cela passe notamment par la mise en œuvre des PCAET du territoire. Dans un objectif de communauté de moyens, le Pôle métropolitain doit contribuer à la mobilisation de ressources en matière d'ingénierie et de contractualisations en support des maîtrises d'ouvrage communales et intercommunales.

Quatre axes thématiques sont ainsi déclinés :

1. Maîtriser, organiser et choisir notre développement pour aménager durablement le Genevois français et le Grand Genève. Cela passe par :

- les outils de planification réglementaire : Projet d'agglomération transfrontalier, SCOT et démarche Inter SCOT.
- les expérimentations au sein des EPCI : habitat coopératif, Zéro artificialisation nette, etc.
- L'observation du territoire au service des politiques publiques.

2. Préserver et valoriser les ressources du territoire vers plus de sobriété. Le Genevois français est labellisé TEPOS. Il s'engage donc dans un certain nombre de démarches et actions :

- La démarche Grand Genève en transition permettant d'élaborer une charte et un plan d'actions pour engager un maximum d'acteurs dans la transition du territoire, en fonction des compétences de chacun.
- La limitation de nos pollutions pour une meilleure qualité de l'air, à travers notamment le programme PACT'AIR
- La protection de la biodiversité à travers la trame noire et les corridors écologiques
- La réduction de nos consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables, grâce à REGENERO.

- L'élaboration d'un projet alimentaire territorial pour renforcer les proximités.
3. Transformer les mobilités, avec trois actions phares :
- Créer une Autorité Organisatrice de la Mobilité pour le territoire
 - Poursuivre le développement des services à la mobilité (autopartage, covoiturage, plans de mobilité, démobilité) et des modes actifs
 - Rechercher des financements en soutien aux projets structurants
4. Favoriser les transitions économiques avec les acteurs :
- Résilience et relance : élaborer un Pacte économique pour favoriser une économie positive
 - Renforcer l'offre de formation supérieure et l'orientation
- Enfin, ces actions font l'objet de concertation et de co-construction avec les citoyen-e-s, et d'une communication spécifique.

À l'échelle de Pays de Gex Agglo

Le Pays de Gex est un territoire divers de 405 km² pour 100 000 habitants, alliant zones urbaines à densité en progression constante à des zones rurales à connotation agricoles en passant par la Valée de la Valserine et les Monts Jura aux spécificités montagnardes. De cette pluralité d'environnements, la Communauté d'Agglomération, organisme gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale, fait le choix d'en faire un atout d'attractivité raisonnée pour un territoire durable et dynamique.

En effet, intégré dans le bassin de vie et d'emploi du Grand Genève, le territoire connaît une croissance économique et démographique importante qui doit être organisée afin de produire des effets positifs attendus pour les citoyens sans affecter des équilibres humains et naturels fragiles. Entre 2012 et 2018, c'est une croissance de 2,7% de la population pour une augmentation du nombre de logements par an à hauteur de 3,5%.

Afin de mettre en œuvre de manière stratégique les compétences de l'Agglomération au service de cet objectif, un projet de territoire a été adopté, fixant un cap d'ici 2030. Co-construit avec un ensemble de partenaires et élus, celui-ci a été adapté en septembre 2020 afin d'associer l'ensemble des nouveaux membres du conseil communautaire.

Pays de Gex agglo s'est également doté d'outils de planification afin de construire une stratégie cohérente et ambitieuse prenant en compte l'ensemble des défis de demain ;

- SCOT approuvé en 2019
- PCAET approuvé en 2020
- PLUiH adopté en 2020

Cinq grands enjeux ont été ainsi définis ;

- Les besoins d'accessibilité et de fluidification des déplacements
- La maîtrise du développement et le développement des services afférents
- La préservation du cadre de vie et de l'environnement
- Le développement économique et la mise en valeur des atouts du territoire
- Le besoin d'affirmation de la collectivité comme entité organisatrice de son devenir

De la manière la plus pertinente selon les compétences, cette politique volontariste et pluriannuelle est menée en concertation constante avec les milieux socio-professionnels correspondants, le tissu associatif, les citoyens via des consultations directes, les services de l'État et bien évidemment l'ensemble des élus.

L'ensemble de cette démarche amène Pays de Gex agglo à développer une politique globale visant cinq grands objectifs, rendre le territoire :

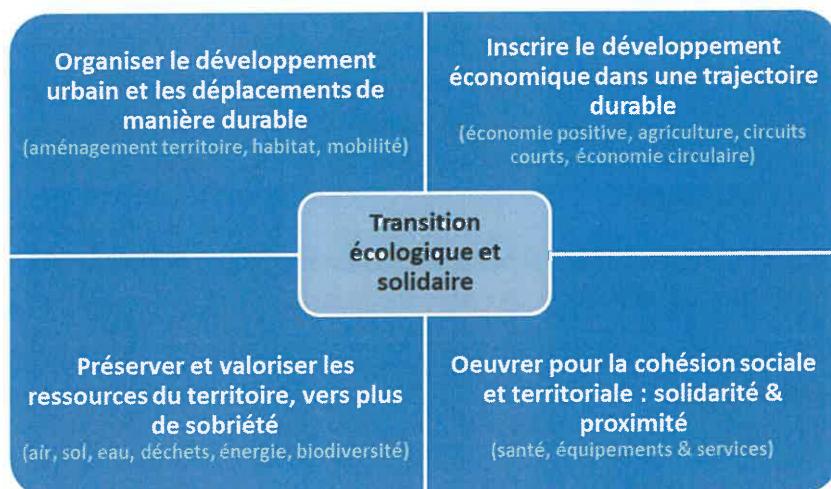
- Accessible
- Harmonieux
- Actif et attractif
- International
- Innovant, performant et audacieux.

Article 3 - Les orientations stratégiques

Sur la base de constats chiffrés et objectifs, élus et citoyens ont fait le choix de définir cinq grandes ambitions qui se déclinent par la suite en catégories d'actions priorisées dans l'action de la collectivité. L'objectif étant toujours d'allier développement humain, économique et préservation des équilibres afin de protéger la faune et la flore locale.

A l'occasion de la dernière actualisation du projet de territoire destiné à s'adapter aux évolutions et avancées obtenues, des thématiques ont été positionnées comme principales dans l'action à venir de l'Intercommunalité parmi lesquelles le développement des transports en commun et des déplacements doux, le développement d'une offre touristique adaptée aux défis climatiques ou encore la remise à niveau de l'offre de soins.

Pays de Gex agglo inscrivant ses priorités dans un projet de bassin de vie, quatre grandes orientations peuvent résumer l'ensemble des corpus d'actions permettant l'accomplissement des objectifs mentionnés.



1. Organiser le développement urbain et les déplacements de manière durable

- Maîtriser, organiser et choisir notre développement pour aménager durablement le Genevois

français et le Grand Genève

- Oser les expérimentations
- Observer et comprendre le territoire pour des politiques publiques efficaces
- Transformer les mobilités

2. Incrire le développement économique dans une trajectoire durable

- Résilience et relance : élaborer un Pacte économique pour favoriser une économie positive
- Renforcer l'offre de formation supérieure et l'orientation
- Concevoir un projet alimentaire territorial pour renforcer les proximités

3. Préserver et valoriser les ressources du territoire, vers plus de sobriété

- Engager « Grand Genève en transition »
- Limiter nos pollutions pour une meilleure qualité de l'air
- Protéger la biodiversité à travers la trame noire et les corridors écologiques
- Réduire nos consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables

4. Œuvre pour la cohésion sociale et territoire : solidarité & proximité

- Coopérer à l'échelle transfrontière et régionale pour réussir
- Révéler un « vivre ensemble transfrontalier » grâce à la culture
- Faire pour et avec les citoyens

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 - Le Plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Pays de Gex Agglo et ses communes intègrent plusieurs contractualisations liées à leurs domaines de compétences respectifs.

Entre le territoire de Pays de Gex Agglo, l'État et ses agences :

- Le programme « Petites de Villes de Demain » impliquant les communes de Divonne-les-Bains et de Gex
- Le programme Territoire d'industrie « Ain Territoire d'Industrie : Oyonnax, Bugey Sud, Plaine de l'Ain, Pays Bellegardien, Pays de Gex » duquel relève la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex
- Les contrats de ville et de cohésion urbaine de Levey Tattes (Commune de Ferney-Voltaire) et Jacques Prévert (Commune de Saint Genis-Pouilly)
- La convention territoriale avec la CAF de l'Ain
- Le Contrat local de Santé de Pays de Gex Agglo
- Le GIP CRAIG - Centre Régional AURA de l'Information Géographique
- La convention interrégionale du Massif du Jura
- Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura

- Le Plan Nature du Conseil Département de l'Ain
- Les conventions signées avec l'ADEME dans le cadre du TEPOS
- Le schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services au public
- Les mesures et projets agro-environnementaux et climatiques des départements de l'Ain
- Le contrat territorial de santé
- Le Plan Montagne
- Le Programme d'Aménagement Partagé de la ZAC de Ferney-Voltaire

Entre le territoire de Pays de Gex Agglo et d'autres partenaires :

- Le Contrat Ambition Région signé avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Les contrats signés par le Conseil Départemental de l'Ain avec les intercommunalités : Contrat de territoire Pays de Gex-Pays Bellegardien

4.2. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.3. Les actions de coopérations interterritoriales et transfrontalières

En fédérant les intercommunalités du territoire dont Pays de Gex Agglo, le Pôle métropolitain est l'interlocuteur privilégié des autorités suisses et françaises, pour relever les défis frontaliers et transfrontaliers du Grand Genève. Le Genevois français constitue la partie française du Grand Genève. Le Pôle métropolitain est membre de la Présidence du Groupement Local de Coopération Transfrontalière -GLCT- Grand Genève, l'entité juridique transfrontalière portant les Projets d'agglomération.

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie :

- les opérateurs tels que l'ANCT, le CEREMA, l'ADEME...,
- la Banque des territoires...,
- les services déconcentrés de l'État,
- les collectivités territoriales,
- les agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...

pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs

en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat, le territoire du Pôle métropolitain du Genevois français, dont la Communauté d'agglomération du Pays de Gex est membre, contribue à la relance et la transition écologique de son territoire. Pays de Gex Agglomération devra désigner dans ses services une fonction de coordination, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État.

Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets. Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire de Pays de Gex Agglo s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles

aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

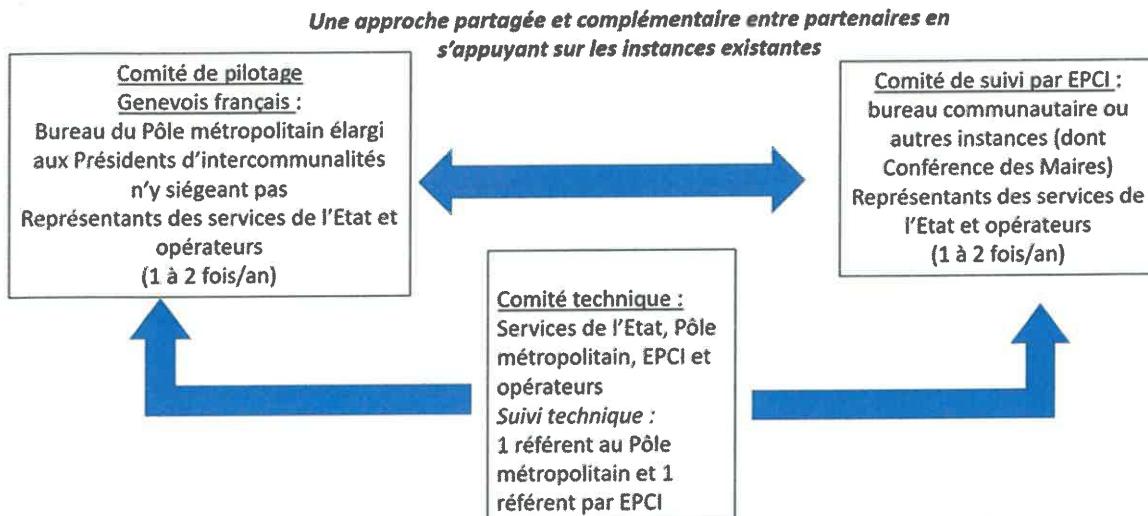
Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 - Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État, du Pôle métropolitain et des sept intercommunalités mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE. Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale. Cette comitologie,

par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.



=> Appui technique par le Pôle métropolitain dans l'animation du contrat : suivi des indicateurs d'évaluation, bilans; accompagnement sur les montages de dossiers de subvention (EPCI/Communes) et les appels à projet en lien avec le plan d'actions de chacun des volets du CRTE

10

7.1. Le Comité de pilotage à l'échelle du Genevois français

Le comité de pilotage est coprésidé par Madame la Préfète de l'Ain et Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, par le Président du Pôle métropolitain et les présidents d'intercommunalités.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du Pôle métropolitain, des EPCI, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, des chambres consulaires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le Comité de suivi de Pays de Gex Agglo

Le comité de suivi est coprésidé par madame la Préfète de l'Ain ou son représentant ainsi que par le Président de la communauté d'Agglomération.

Il est composé de représentants de l'exécutif de l'EPCI et de maires du territoire, des services de l'État, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Examiner l'avancement et la programmation des actions à l'échelle de l'EPCI ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives en lien avec le Comité de Pilotage.

7.3. Le Comité technique

Le comité technique est coanimé par les représentants de l'État et du Pôle métropolitain et ses EPCI. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.4. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

1. Organiser le développement urbain et les déplacements de manière durable (aménagement du territoire, habitat, mobilité)
- Évolution des zones affectées à l'urbanisation par rapport aux zones affectées à l'agriculture, à la nature
- Part de la population à 300 m ou 500m d'un arrêt de transport public structurant
- Nombre d'utilisateurs de services à la mobilité
- Évolution du trafic moyen journalier
- Taux moyen de remplissage de voiture
2. Incrire le développement économique dans une trajectoire durable
- Évolution du nombre d'établissements par secteur d'activité
- Évolution du nombre d'emplois par secteurs d'activité

3. Préserver les ressources (Air, sol, eau, déchets...)
- Hectares protégés
- Nombre de jours de déclenchement d'alerte pour la qualité de l'air
- Évolution du tonnage de déchet/habitant et % de déchets recyclés
- Évolution du volume d'eau prélevable
4. œuvrer pour la cohésion sociale et territoriale
- Mesure des inégalités territoriales (écart interdéciles INSEE).
- Accès aux services de santé : % habitant avec un accès à un centre de soins à moins de 10km ; % habitants à moins de 20km d'un hôpital
- Nombre de médecins pour 1000 habitants

Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 - Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Bourg en Bresse.

Signé, à Boug - en - Bresse
Le 28 janvier 2022

Mme Catherine SARLANDIE DE LA ROBERTIE, Préfète de l'Ain,

C. de la Robertie

M. Patrice DUNAND, Président de la Communauté d'Agglomération, du Pays de Gex,

Monsieur Christian DUPESSEY, Président du Pôle métropolitain du Genevois français



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques/Diagnostic territorial



CA Pays de Gex aggo

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Pays de Gex
2019

Chiffres clés

Fiche d'identité



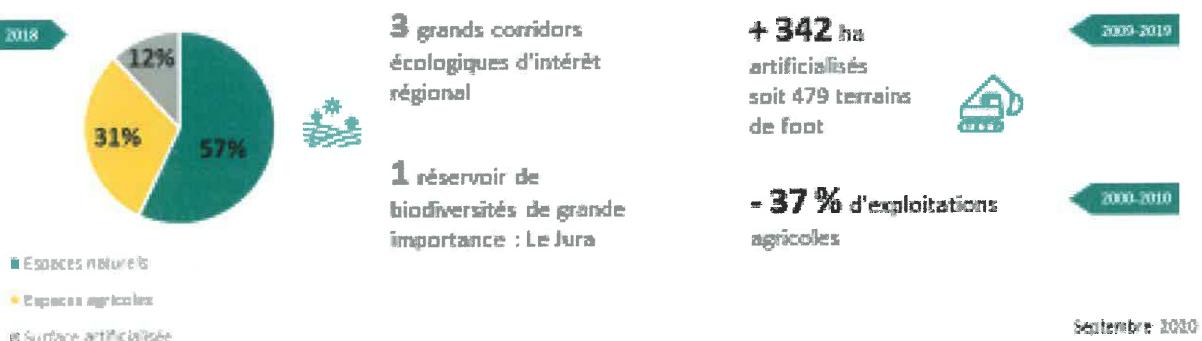
Démographie



Logement



Cadre de vie



Chiffres clés

Mobilité

2017

Trajets domicile – travail



66 % des flux des actifs sont à destination de la **Suisse**

2018

10 lignes de bus transfrontalières



2,5 m de ligne urbaine par habitant

2019

72 % de la population se situe à moins de 500 m d'un arrêt de ligne urbaine

215,3 km de pistes cyclables recensés sur Geovélo

2020

Énergie

2017

2 830 GWh

consommés par an



Un potentiel d'énergies renouvelables pour **2050 estimé à 820 GWh** en particulier dans les filières énergie solaire et bois énergie

Le pays de Gex ne produit que **130 GWh/an** soit **4,5 %** de l'énergie qu'il consomme

Activités économiques

28 zones d'activités dont une zone métropolitaine de référence : Technoparc Pays de Gex

4 546 entreprises dont **1 666** employeuses

2019

11 espaces commerciaux importants : centres-ville de Divonne, Gex et Ferney, Val Thorey, l'Allondon à St Genis Pouilly, Espace Cendre et la Poterie à Ferney, ZA d'Ornex, Cessy, Segny, ZA de l'Aiglette à Gex



19 722 emplois

2019

2 équipements structurants pour le territoire : le CERN et l'aéroport International de Coloinne (Suisse)

38 c'est le nombre d'emplois sur le territoire pour 100 actifs y résidant

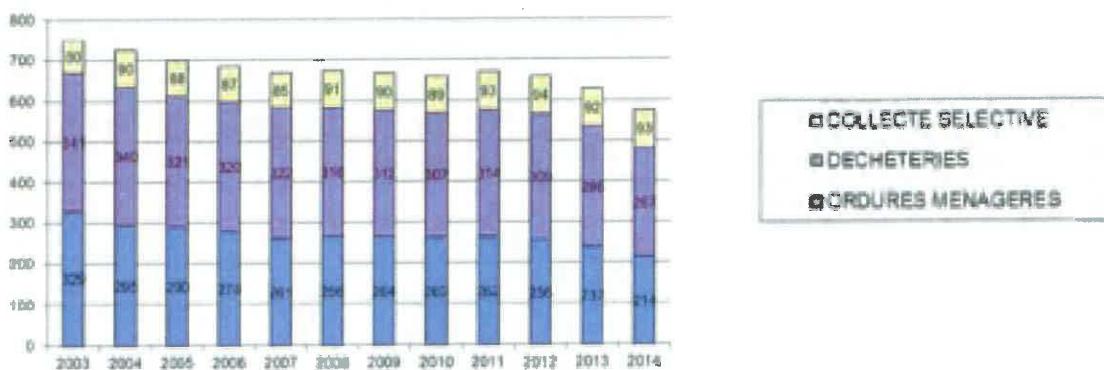
2017

Chiffres clés

Déchets

- Entre 2007 et 2015 : production d'ordures ménagères passé de 261 à 206 kg par habitant.
 - Baisse de la production par habitant de -19 points entre 2013 et 2015
- Tonnage total d'ordures ménagères résiduelles : 18 537 tonnes en 2015.
- Augmentation progressive de la collecte sélective :

Zoom sur la production par habitant (en kg/hab/an)



Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (2014) - CAPG

Eau & assainissement

- Le rendement du réseau de distribution de l'eau potable est de 73,64% en 2015
- 31 captages, avec un indice moyen de protection de 58,5%
- 55 réservoirs d'eau répartis dans l'ensemble du territoire
- 180 m³ : consommation d'eau potable par abonné (2015)
- 75% des effluents gessiens sont traités en Suisse
- 19 stations d'épuration, dont certaines avec problèmes de surcharges hydrauliques



Analyse SWOT

<p>Forces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attractivité du territoire (cadre de vie de qualité ; proximité avec Genève) • Richesse du patrimoine naturel, paysager, architectural • Activité économique dynamique, portée principalement par le tertiaire • Offre TC diversifiée, desservant la majeure partie de la population • Gestion des déchets (collecte et valorisation) diversifiée et adaptée • Energies renouvelables locales bien identifiées et exploitées 	<p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forte urbanisation / artificialisations des espaces naturels et agricoles • Economie dépendante de la suisse voisine • Tension du marché immobilier • De fortes disparités sociales (écart de revenus) • Manque d'équipements et de services • Dépendance à la voiture pour les déplacements • Pollution de l'air autour des secteurs plus urbanisés et des grandes infrastructures de transport (notamment aéroport de Genève) • Ressource en eau déficiente • Recours majoritaire aux énergies fossiles
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un PLUIH adopté en 2020 : volonté forte des élus d'encadrer le développement du territoire • Equipements structurants de mobilité dans les prochaines années (Tram, BHNS...) • Démarches innovantes en matière économique et environnementales (Innogex, Cercle de l'Innovation...) • Démarches en cours pour amélioration gestion eau & assainissement • Tendance à la baisse du volume de déchets (redevance incitative mise en place en 2014) • Marge de développement dans l'exploitation des énergies renouvelables 	<p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accélération de la croissance démographique et ses impacts • Risque de détérioration des paysages • Fragmentation de la trame verte et bleue • Augmentation du risque inondation

Annexe 2 : Fiches projet

Annexe 3 - Tableaux de synthèse du CRTE

- 3-1 Porteurs de projets et cibles
- 3-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)
- 3-3 Indicateurs de suivi

ANNEXE 3 - CRTE PAYS DE GEX - PROJETS 2020-2027 - PGA ET COMMUNES

Thématique	Intitulé opération	MOA	Coût HT	programmation travaux	subventions à venir ou accordées	PLANS OU OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	PROJETS EN MATURATION	FICHE ACTION VF
AXE 1 - ORGANISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LES DEPLACEMENTS DE MANIÈRE DURABLE (Aménagement du territoire, habitat, mobilité)								
MOBILITE	AXE MOBILITE ST GENIS - MEYRIN (voies bus, refection, piste cyclable et piétonne)	PGA	15 400 000	2021-2026 (début W 2023 mise en service 2025)	** démarrage des travaux à l'issue des travaux menés par le département de l'Ain. CPER 2021-2027 VIA PM - AAP déposés 2021 pour BHNS ET PEM	PCAET AXE1 FICHE A1 10		
MOBILITE	TRAM	PGA/SPL	40 400 000	(début W 2024- mise en service 2025)	**Demande de co-financement au PA4 /ETAT /REGION/DEPART/COLLECTIVITES	PCAET AXE1 FICHE A1 10		
MOBILITE	POLE MULTIMODAL PORTE DE FERNEY (parking 400 PL)	PGA/SPL	8 000 000	2021- 2024 ((W 2024 - mise en service 2025))	**Demande de co-financement au PA4 + FEDER 2021-2027	PCAET AXE1 FICHE A1 10		
MOBILITE	MOBILITES ACTIVES ZAC FERNEY GENEVE INNOVATION	PGA/SPL	2 290 000	2022-2024	Fonds mobilités actives 33%			
MOBILITE- AMENAGEMENT	P+R PAYS DE GEX (Divonne, St Genis, Gex)	PGA	6 000 000	(2021-2026) P+R St Genis provisoire	FEDER 2021 2027 ?	PCAET AXE1 FICHE A1 10		
MOBILITE	LIAISON PIETONS CYCLES PARTIE NORD ORNEX GEX (foncier-travaux)	PGA	3 959 000	2022-2023 (W en 2023)	DSIL France RELANCE 30% sur 21% dépenses - CPER 2021-2027 VIA PM	PCAET AXE1 FICHE A1 10		
MOBILITE	VIA VALSERINA Tronçon MIJOUX LELEX	PGA	1 625 000	2021-2026	REGION (études foncières)	PCAET AXE1 FICHE A1 10		
MOBILITE	LIAISON DOUCE MACONNEZ DIVONNE	PGA	4 380 000	2023-2026 (W envisagé 2024)	Fds mobilité active 50% sur 55% des dépenses - CPER 2021-2027 - Volet territorial	PCAET AXE1 FICHE A1 10		
AXE 2- INSCRIRE LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS UNE TRAJECTOIRE DURABLE (économie positive, agriculture, circuits courts et alimentation , économie circulaire)								
ECONOMIE POSITIVE - Equipement	POLE DE L'ENTREPRENEURIAT (construction)	PGA	10 178 253	2021	CUPER2015 - CPER 2021-2027 - DETR 2020	PCAET AXE1 FICHE A1 C4 + AXE4 FICHE A4 C30 POUR COWORKING + AXE4 FICHE C33 - BEPOS		
ECONOMIE POSITIVE - Equipement	BATIMENTS RELIAS TECHNOPARC ST GENIS	PGA		2022- 2027	chiffrage en cours	PCAET AXE1 FICHE A1 C4		
ECONOMIE POSITIVE -Equipement	LIVING LAB - FAB LAB - HOTSPOT	SPL/PGA	1 505 474	2021-2023	Emprunt 50% subventions à rechercher			
ECONOMIE POSITIVE - Equipement tourisme	ACTIVITES 4 SAISONS COL DE LA FAUCILLE (5 activités, 4 bâtiments, 2 tapis remontées mécaniques)	PGA	2 031 416	08/2021-06/2022 livraison bât 2023 et activités 2022	fin SVPN 6% - CPER 2021-2027 - Volet territorial- Plan montagne CD01 - AVENIR MONTAGNE 2021	Diversification des stations de sports d'hiver		
ECONOMIE POSITIVE -Equipement culture	SERY GARE (foncier lieu de création et hébergements artistes)	PGA	300 000	2021	detr 30% 53 638 euros sur foncier	soutien à la culture -		
ECONOMIE POSITIVE - Equipement tourisme	AMENAGEMENT D'UN POLE VTT MTB JURA LELEX CROZET FAUCILLE	PGA	590 000	2022-2023	region 120 000 euros (20%) état (AVENIR MONTAGNE 2021)	Diversification des stations d'hiver		
ECONOMIE POSITIVE -Equipement	PPA ZAC FERNEY VOLTAIRE	SPL/PGA						
ECONOMIE POSITIVE -Etude tourisme	ETUDE LITS FROIDS VALSERINE	PGA	84 000	2021-2022	Financement SVPN 50%	soutien au tourisme		
ECONOMIE POSITIVE -Équipement tourisme	Parking des Egravines	PGA	180 000	2022	AVENIR MONTAGNE 50 % en demande	soutien au tourisme		
ECONOMIE POSITIVE - Equipement tourisme	RENOVATION CHALET DU MONT ROND	PGA	240 000	2022-2027	AVENIR MONTAGNE 2022 -			
ECONOMIE POSITIVE -Etude tourisme	Poste chef de projet ingénierie de montagne	pga	160 000	2022	AVENIR MONTAGNE	convention en signature		
AXE 3 - PRESERVER LES RESSOURCES (air, sol, eau, déchets, énergie, biodiversité)								
DECHETS -TRANSITION ECOLOGIQUE	DECHETTERIE PERON (extension rénovation)	PGA	2 936 200	2022-2024	CD01 150 000 - DETR 21 200 000 - CPER 2021-2027 - Volet territorial	PCAET AXE2 FICHE C2 26 + PLAN D ACTIONS VOTE 2015		
DECHETS -TRANSITION ECOLOGIQUE	DECHETTERIE DIVONNE (création)	PGA	2 715 000	2022-2024	CD01 150 000 - DETR 21 366 586 - CPER 2021-2027 - Volet territorial	PCAET AXE2 FICHE C2 26 + PLAN D ACTIONS VOTE 2015		
DECHETS -TRANSITION ECOLOGIQUE	DECHETTERIE ECHENEVEX (création)	PGA	2 830 000	2023-2025		PCAET AXE2 FICHE C2 26 + PLAN D ACTIONS VOTE 2015		
BIODIVERSITE	CONTRAT ENVIRONNEMENTAL UNIQUE 2016-2021 (prochain contrat en cours d'élaboration)	PGA	200 000	2022	Financement : AERMC - CD01 - GRAND GENEVE - FEDER Fin du contrat 2016-2021	CONTRAT MANDEMENT PAYS DE GEX - CONTRAT RIVIERE - CONTRAT CORRIDOR TRAME VERTE ET TRAME BLEU - (BP 2021 :		

ANNEXE 3 - CRTE PAYS DE GEX - PROJETS 2020-2027 - PGA ET COMMUNES

Thématique	Intitulé opération	MOA	Coût HT	programmation travaux	subventions à venir ou accordées	PLANS OU OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	PROJETS EN MATURATION	FICHE ACTION VF
ENERGIE- CULTURE	ECLAIRAGE ARCHITECTURAL DU FORT L ECLUSE	PGA	190 000	trv trim 4 2021-03/2022	CD01 Contractualisation 2022 50 000 euros	PCAET AXE 1 Action 1 C4		
ENERGIE-RENOVATION THERMIQUE BATIMENTS PUBLICS	RENOVATION MENUISERIES EXTERIEURES	PGA	150 000	2022-2023		Audit énergétique prévu dans fiche PCAET AXE4 FICHE C32		
ENERGIE -TRANSITION ECOLOGIQUE	SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES PAYS DE GEX (Orientation d'aménagement et programmation énergie/climat))	PGA	90 000	2021-2022	Partenaire ALEC	PCAET AXE 1 Action 1 C 13		
ENERGIE - TRANSITION ECOLOGIQUE	RESEAU ANERGIE CERN (travaux)	PGA/SPL	8 881 176	2019-2024	Fonds chaleur	PCAET AXE 1 Action 1 C 13		
ENERGIE-RENOVATION THERMIQUE BATIMENTS PUBLICS	GOLF DE LA VALSERINE (Rénovation thermique)	PGA	100 000	2021-2022		Diversification des stations de sports d'hiver		
EAU ENERGIE	ETUDE CLIMSNOW (évolution enneigements futurs)	PGA	45 000	2021	AVENIR MONTAGNE 30%	Diversification des stations de sports d'hiver		
DECHETS-TRANSITION ECOLOGIQUE	ISDI - RECHERCHE DE SITES	PGA	300 000	2021-2025				
AXE 4. OEUVRER POUR LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE : SOLIDARITE ET PROXIMITE (santé, équipement et services)								
HABITAT/LOGEMENT ABORDABLE - EQUIPEMENTS ET SERVICES	GENS DU VOYAGE (remise aux normes aire de gré passage)	PGA	800 000	2022	CD01 - ETAT	**Obligation légale		
HABITAT/LOGEMENT ABORDABLE - EQUIPEMENTS ET SERVICES	GENS DU VOYAGE (Aire de Gex création 4 places GEX)	PGA	500 000	2021-2022	CD01 - ETAT	Schéma départemental		
SANTE	CENTRE DE SOINS IMMEDIATS (agrandissements, nouveaux accès et espaces de circulation du centre de soins)	PGA	1 000 000	2021-2022	region - CD01 2022 - AVENIR MONTAGNE			
COHESION SOCIALE EQUIPEMENTS ET SERVICES	RAM COLLONGES	PGA	434 233	2021-2022	CAR 60 190 euros sur 300 000 ht de travaux - 200000 CAF +5000 CD01	Cohésion sociale de proximité		
COHESION SOCIALE EQUIPEMENTS ET SERVICES	RAM DIVONNE	PGA	434 944	2021	CAF 50 000 DEPT 5000	Cohésion sociale de proximité		
COHESION SOCIALE EQUIPEMENTS ET SERVICES	CRECHE SEGNY (achat vefa + aménagement)	PGA	1 473 640	2022	Coût total de l'opération achat vefa inclus 2019-2022	PLAN CRECHE 2020-2025 voté 29/04/2021		
COHESION SOCIALE EQUIPEMENTS ET SERVICES	MICRO CRECHE ORNEX (achat vefa + aménagement)	PGA	613 000	2022	ESTIMATIONS CAR 228 000 - CD01 48 000	PLAN CRECHE 2020-2025 voté 29/04/2021		
COHESION SOCIALE EQUIPEMENTS ET SERVICES	CRECHE DE CESSY LES PETITES PAS RENOVATION	PGA	400 000	2022-2025	ESTIMATION BP - ESTIMATION CAF 120 000 - CD01 6 0000 - fiche action	PLAN CRECHE 2020-2025 voté 29/04/2021		
COHESION SOCIALE EQUIPEMENTS ET SERVICES	CRECHE FERNEY QUARTIER TATTES (construction)	PGA	3 500 000	2025-2027	Projet en réflexion - budget estimé	PLAN CRECHE 2020-2025 voté 29/04/2021		
COHESION SOCIALE EQUIPEMENTS ET SERVICES	CRECHE FERNEY Réhabilitation LA FARANDOLE	PGA	350 000	2022-2023	ESTIMATION BP EN ATTENTE - ESTIMATION CAF 152 222 - CD01 76 000 - fiche action	PLAN CRECHE 2020-2025 voté 29/04/2021		
		SOUS-TOTAL	125 266 336					
PROGRAMME REGIE DES EAUX GESSIONNES								
ASSAINISSEMENT	Réhabilitation de 3 stations épurations et mise en séparatif de réseaux	EAUX GESSIONNES/PAYS DE GEX AGGLO	16 312 000	2021-2027	Dossiers de demandes de subventions déposés auprès de l'Agence de l'Eau et le département par la Régie -	PCAET Axe2 FICHE 2 C20 - SDAEP 25019		
EAU POTABLE	INTERCONNECTION Nord/Sud PAYS DE GEX (Travaux de réseaux) -	EAUX GESSIONNES/PAYS DE GEX	39 000 000	2022	Dossiers de demandes de subventions déposés auprès de l'Agence de l'Eau par la Régie -	PCAET Axe2 FICHE 2 C20 - SDAEP 25019		
		SOUS TOTAL REGIE	55 312 000					

PROJETS COMMUNES DU PAYS DE GEX

AXE 1 - ORGANISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LES DEPLACEMENTS DE MANIÈRE DURABLE (Aménagement du territoire, habitat, mobilité)							PROJET EN MATURATION	FICHE ACTION VF
MOBILITE	Voie douce	SAUVERNY	250 000	2021-2026		Maillage avec liaison PGA Maconnex Divonne + PCAET AXE1 FICHE A1 10		
MOBILITE	P+R POUGNY	POUGNY	500 000	2021-2023		GARE Léman Express L6 - PCAET AXE1 FICHE A1 10 - Réseau TC frontalier CHANCY (ch) - Sud PDG + GENEVOIS		
MOBILITE	Schéma directeur mobilité (audit)	SAINT GENIS POUILLI	80 000	2021		Budget audit uniquement		

ANNEE 3 - CRTE PAYS DE GEX - PROJETS 2020-2027 - PGA ET COMMUNES

ANNEE 3 - CRÉATEURS DE GEX - PROJETS 2020-2027 - AXES ET COMMUNES							PROJETS EN MATURATION	FICHE ACTION V
Thématique	Intitulé opération	MOA	Coût HT	programmation travaux	subventions à venir ou accordées	PLANS OU OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES		
MOBILITE -AMENAGEMENT	Requalification du Pont du Lion (pont sur point entrée principale de St genis)	SAINT GENIS POUILLY	624 275	2021				
MOBILITE -AMENAGEMENT	INTERCONNECTION VOIE VERTE (voie ferrée)	SAINT GENIS POUILLY	205 000	2022				
AXE 2 - INSCRIRE LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS UNE TRAJECTOIRE DURABLE (économie positive, agriculture, circuits courts et alimentation , économie circulaire								
ECONOMIE POSITIVE	Réhabilitation ancienne usine STPS locaux tertiaires	GEX	2 000 000	2023-2024	DETR- REGION - DEPART AIN	action 3 - manque indicateur		
ECONOMIE POSITIVE -	Réhabilitation ancien hôtel resto en surface commerciale (Gex) et habitat séniors (dynacité)	GEX	1 200 000	2022-2023		action 3 - manque indicateur		
ECONOMIE POSITIVE - TOURISME	Rénovation de l'établissement thermal	DIVONNE LES BAINS	155 880	2021-2023	REGION			
AXE 3 - PRESERVER LES RESSOURCES (air, sol, eau, déchets, énergie, biodiversité								
ENERGIE -RENOVATION THERMIQUE BATIMENTS PUBLICS	Rénovation thermique des bâtiments communaux	SAUVERNY		2022-2026	Accompagnement du dossier ALEC et SIEA	Budget non fourni pas la collectivité.		
ENERGIE -RENOVATION THERMIQUE BATIMENTS PUBLICS	École des Vertes Campagnes - Travaux étanchéité- rénovation thermique	GEX	2 000 000	2021-2025	DETR- REGION - DEPART AIN	action 1 - manque indicateurs		
ENERGIE -RENOVATION THERMIQUE BATIMENTS PUBLICS	Hôtel de ville Gex - Aménagement des combles	GEX	1 200 000	2023				
ENERGIE -RENOVATION THERMIQUE BATIMENTS PUBLICS	Ecole Parozet - Travaux étanchéité- rénovation thermique /qualité de l'air	GEX	500 000	2022-2024				
SOL EAU BIODIVERSITE	Aménagement espace naturel Lac de Divonne - Connection Marais des Bidonnes	DIVONNE LES BAINS	3 200 000	2021-2024	ETAT - REGION - DEPART AIN			
ENERGIE -RENOVATION THERMIQUE BATIMENTS PUBLICS	Rénovation thermique des bâtiments communaux (audit et travaux	SAINT GENIS POUILLY	104 000	2021	Etat (actee2 pour l'audit)			
ENERGIE -RENOVATION THERMIQUE BATIMENTS PUBLICS - EAU	Rénovation du centre nautique	DIVONNE LES BAINS	18 000 000	2022-2025	CPER - ETAT REGION DEPART AIN			
SOL EAU BIODIVERSITE	Aménagement et valorisation paysagère Le Marais	SAINT GENIS POUILLY	1 036 500	2021				
AXE 4. CŒUVRER POUR LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE : SOLIDARITE ET PROXIMITE (santé, équipement et services)								
EQUIPEMENT ET SERVICES	Extension centre aquatique "au fil de l'O"	SAINT GENIS POUILLY	3 300 000	2022				